

#### PROGRAMME MAC APS - 27H

#### « MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE » 27 H

Référence : Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité

	Article 1er: Le présent arrêté définit, pour chaque activité privée de sécurité relevant du titre ler du livre VI du code de la sécurité intérieure, le contenu, la durée et les modalités d'organisation du stage de maintien et d'actualisation des compétences, mentionnés à l'article R. 625-8, nécessaires pour le renouvellement de la carte professionnelle.
OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	Article 4 - II : Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.
	Article 3: L'agent n'ayant pas renouvelé sa carte professionnelle dans les délais requis par l'article R. 612-17 du code de la sécurité intérieure et qui effectue une nouvelle demande de carte professionnelle pour l'exercice de la même activité doit justifier de la réalisation d'un stage, selon les modalités définies par le présent arrêté, dans un délai de douze mois avant la date de sa nouvelle demande de carte professionnelle.
OBJECTIFS	A la fin de cette formation vous aurez maintenu et actualisé les compétences nécessaires au renouvellement de votre carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité.
BENEFICIAIRES	Toute personne souhaitant renouveler sa carte professionnelle.
PRÉREQUIS	<ul> <li>Etre titulaire de la carte professionnelle (copie à fournir)</li> <li>Etre titulaire d'une carte SST en cours de validité</li> <li>Article 4 - II : Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.</li> </ul>
RNCP	

Pour le renouvellement d'une carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité privée de sécurité mentionnée à l'article L. 611-1, la durée et le contenu de la formation continue, ainsi que les compétences évaluées à l'occasion de cette formation, sont fixées comme suit :



	CONTENU DE LA FORMATION	
	THEMES ET PARTIES	DUREE
> Actualis	Les des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier privé de sécurité et la déontologie professionnelle  Connaître:  les évolutions récentes du livre VI; le code de déontologie  le principe d'exercice exclusif  les conditions de détention et d'usage des armes  les obligations relatives au port des uniformes et des insignes  la non-confusion avec un service public  les concepts de légitime défense, d'atteinte à l'intégrité physique des personnes, de liberté d'aller et de venir  les articles 53 et 73 du code de procédure pénale  la non-assistance à personne en danger  l'omission d'empêcher un crime ou un délit  les principes de respect de la vie privée et du droit de propriété  le secret professionnel  Connaître les principes de le République Française	<mark>7 heures</mark>
	DPERATIONNELLES GENERALES	
<ul> <li>Gérer le</li> <li>●</li> <li>-</li> <li>-</li> <li>-</li> </ul>	Maitriser les origines des conflits et les mesures de prévention des conflits.  Savoir : traiter une agression verbale gérer ses émotions- adopter des techniques verbales et un comportement adapté aux différentes missions (contrôles des accès, filtrage, etc.)	7 heures
➤ Maîtris	connaître: le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages les modalités d'agrément les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de ces missions Maîtriser les techniques: d'inspection visuelle des bagages de la palpation	



CONTENU DE LA FORMATION		
THEMES ET PARTIES	DUREE	
CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENT PRIVE DE SECURITE  Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle  Connaître:  les évolutions récentes du livre VI; le code de déontologie  le principe d'exercice exclusif  les conditions de détention et d'usage des armes  les obligations relatives au port des uniformes et des insignes  la non-confusion avec un service public  les concepts de légitime défense, d'atteinte à l'intégrité physique des personnes, de liberté d'aller et de venir  les articles 53 et 73 du code de procédure pénale  la non-assistance à personne en danger  l'omission d'empêcher un crime ou un délit  les principes de respect de la vie privée et du droit de propriété  le secret professionnel  COMPETENCES OPERATIONNELLES GENERALES  Gérer les conflits (3h30)  Maitriser les origines des conflits et les mesures de prévention des conflits.  Savoir:  traiter une agression verbale  gérer ses émotions- adopter des techniques verbales et un comportement adapté aux différentes missions (contrôles des accès, filtrage, etc.)  Maîtriser les mesures d'inspection filtrage (3h30)  Connaître:  le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages  les modalités d'agrément  les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de ces missions	4 heures  7 heures	
<ul><li>d'inspection visuelle des bagages</li><li>de la palpation</li></ul>		
COMPETENCES OPERATIONNELLES SPECIFIQUES ET PREVENTION DES RISQUES TERRORISTES  Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes (1h30)  Savoir définir la menace terroriste et comprendre son mécanisme:  définition du terrorisme (les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'Etat)  les différents types de terrorisme (Vigipirate)  historique du terrorisme moderne (liste des précédentes attaques)  méthodologie du terrorisme  motivation du terrorisme  Connaître les différents modes opératoires traditionnels:  attentats aveugles  attentats suicides  prises d'otages et exécution  attaques avec armes de guerre	13 heures	

AZUR PRO FORMATION



	<ul> <li>Connaître les différentes menaces terroristes émergentes :</li> <li>la menace de produits et matières nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosives (NRBC-E)</li> <li>la menace informatique</li> </ul>	
A	Connaître les niveaux de risque associés (1h)  Comprendre le niveau de risque en France : rappel : Vigipirate / l'état d'urgence / l'état de guerre Savoir ce qu'est une cible potentielle et comprendre pourquoi : processus de raisonnement sites sensibles, population ciblée	
>	<ul> <li>Connaître les différents matériels terroristes (1h)</li> <li>Savoir identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes:         <ul> <li>armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lanceroquette, etc.), présentation d'une</li> <li>arme factice</li> <li>les différents explosifs (solide, liquide, vrac)</li> <li>les engins explosifs improvisés (EEI), schéma de montage, déclenchement piégé, retardement, contrôlé (ceinture</li> <li>explosif)</li> <li>sécuriser les lieux en cas de découverte de matériel.</li> </ul> </li> </ul>	
>	Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes (1h)  Savoir cultiver son comportement Savoir combattre les habitudes et les routines: - être attentif, vigilant et dissuasif respecter les procédures Savoir développer ses connaissances en matière de détection de la radicalisation violente et la prévention du terrorisme	
A	<ul> <li>Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes (1h)</li> <li>Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects</li> <li>Reconnaître les comportements suspects (le profiling)</li> <li>Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale (les parties du corps se révèlent)</li> <li>Capacité de restituer à sa hiérarchie le fruit de ses observations</li> </ul>	
>	Savoir entretenir sa culture de la sécurité (30mn):  Savoir utiliser le retour d'expériences Savoir participer à l'évolution des procédures de sécurité Savoir s'informer	
>	<ul> <li>Se protéger soi-même et protéger (2h30)</li> <li>Comprendre comment agir en cas d'attaque et suivant le type d'attaque (armes, engins explosifs improvisés, etc.):         <ul> <li>actes réflexes</li> <li>courir, se cacher, combattre en dernier recours, démonstrations, mesures de mise en sécurité immédiate, pratique</li> <li>Savoir protéger et diriger les personnes vers une zone en sécurité</li> </ul> </li> </ul>	



<ul> <li>Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention – Sécuriser une zone (2h)</li> <li>Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie, suivant sa situation au cours de l'attaque :         <ul> <li>Témoin direct, présent lors de l'attaque (ou caché à proximité immédiate des terroristes)</li> <li>Témoin indirect, spectateur de l'attaque (en sécurité, à distance)</li> <li>Capacité à établir un compte-rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace</li> <li>Comprendre comment faciliter l'intervention des unités de la gendarmerie ou de la police :</li></ul></li></ul>
<ul> <li>Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger (30 mn)</li> <li>Connaître:         <ul> <li>les blessures par balles (notions : pneumothorax, hémorragies)</li> <li>les blessures par explosions (notions : blast et projectiles)</li> </ul> </li> </ul>
<ul> <li>Notions de secourisme « tactique » (1h30)</li> <li>Comment agir face à des blessés suite à des plaies par balle(s) ou blessures suite à des explosions</li> <li>Présentations visuelles : pansement compressif, combat gauze, tourniquet, démonstration, pratique pour une sensibilisation</li> <li>Dégagement d'urgence</li> <li>Présentations visuelles : pansement compressif, combat gauze, tourniquet, démonstration, pratique pour une sensibilisation nce d'une personne blessée pour :         <ul> <li>la soustraire à un danger réel, vital, immédiat et non contrôlable</li> <li>réaliser à l'abri les gestes d'urgence sur une personne blessée</li> </ul> </li> </ul>
<ul> <li>Alerter les secours (30 mn)</li> <li>Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation traumatique</li> </ul>

MàJ 28/02/2022

du blessé aux services de secours



INFORMATIONS		
MOYENS PEDAGOGIQUES	<ul> <li>Equipe pédagogique composée de formateurs conformes aux exigences du référentiel.</li> <li>Supports de cours mis à jour régulièrement et validés par le référent pédagogique.</li> <li>Matériel pédagogique conforme aux exigences du référentiel.</li> <li>Alternance de cours théoriques et d'exercices pratiques.</li> <li>Evaluations théoriques et pratiques réalisées en cours de formation facilitant les acquisitions.</li> </ul>	
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	Belhassen BEN SEGHAIER	
NOMBRE DE PARTICIPANTS	Minimum : 4 Maximum : 10	
DUREE	<b>27 heures</b> sur 4 jours de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.	
LIEUX	142 boulevard ABBADIE 1 <sup>er</sup> Etage 13730 Saint-Victoret     Places de parking gratuites, restaurant, pizzéria libre-service et supermarché à proximité ,	
PRIX	Nous consulter	
DELAIS D'ACCES MOYENS D'ACCES DATES DE SESSION	<ul> <li>1 sessions par mois</li> <li>Délais d'inscription 1 mois</li> <li>Sous réserve de carte professionnelle ou d'autorisation préalable en cours de validité.</li> <li>Carte SST en cours de validité</li> </ul>	
ACCESSIBILITE HANDICAP	Pour toute question liée à l'handicap, veuillez contacter notre référent pour envisager les aménagements nécessaires.	
CONTACT	Téléphone : 04.86.64.78.76 Courriel : azurproformation@yahoo.com	
EVALUATION SANCTION	<ul> <li>« Attestation de suivi du stage de maintien et d'actualisation des compétences – MAC »</li> <li>- Document CNAPS</li> </ul>	

#### PROGRAMME TFP « AGENT DE PREVENTION SECURITE » 175 H + 7 H d'examen

<u>Référence</u>: Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	Application du livre VI du Code de la Sécurité Intérieure.  Application des Décret n° 2005 – 1122 du 06 septembre 2005, Décret n° 2006 – 1120 du 07 septembre 2006, Décret n° 2007 – 1181 du 03 août 2007.  Application de l'Arrêté du 10 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 03 août 2007 : Les dirigeants et les salariés doivent justifier de leur aptitude professionnelle par la détention du TFP-APS élaboré par la branche professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrée au R.N.C.P ou d'un titre reconnu par un état membre de l'UE.
OBJECTIF	A la fin de cette formation vous serez capable de : Connaître la réglementation et le cadre légal du métier d'agent de sécurité privée Savoir surveiller un site et intervenir en cas de besoin Être acteur de la sécurité et de la prévention
BENEFICIAIRE	Toute personne postulant à un emploi en entreprise de sécurité privée.
PRÉ REQUIS	Savoir lire, écrire, comprendre et s'exprimer en français (test <i>B1</i> ).  Savoir compter (test de calcul <i>B1</i> ).  Avoir une autorisation préalable délivrée par le CNAPS en cours de validité.

Pour l'obtention d'une carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité privée de sécurité mentionnée à l'article L. 611-1, la durée et le contenu de la formation initiale, ainsi que les compétences évaluées à l'occasion de cette formation, sont fixés comme suit :

APS-AV-01 Programme TFP APS Maj 12/12/2022 Page **1** sur **4** 

### **CONTENU DE LA FORMATION**

THEMES ET PARTIES	DUREE
Module juridique Environnement juridique de la sécurité privée	
Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et la convention de branche Connaître les dispositions utiles du code pénal Application de l'article 73 du code de procédure pénale Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées Respecter la déontologie professionnelle Connaître les principes de la république française	22 heures dont 1 heure de mise en pratique
Module stratégique Gestion des premiers secours	
Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS	
Gestion des risques et des situations conflictuelles	
Savoir analyser les comportements conflictuels Savoir résoudre un conflit	26 heures dont 7 heures de mise en situation pratique
Transmission des consignes et informations	
Savoir transmettre des consignes Réaliser une remontée d'informations	
Connaissance de l'outil informatique Transmission	
Connaître les outils de transmission Savoir transmettre des consignes	
Module gestion des risques Connaissance des vecteurs d'incendie	
Evaluer les risques professionnels Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques Etre capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux	25 heures dont 8 heures de mise en situation pratique
Initiation au risque incendie Maîtriser la gestion des alarmes Protéger le travailleur isolé Sensibilisation au risque électrique	

APS-AV-01 Programme TFP APS MàJ 12/12/2022

THEME/PARTIE ET OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	DUREE
Prévention des risques terroristes  Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes  Connaître les différentes menaces terroristes  Connaître les niveaux de risque associés  Connaître les différents matériels terroristes  Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes  Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes  Savoir entretenir sa culture de la sécurité  Se protéger soi-même  Protéger  Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention  Faciliter l'intervention des forces de l'ordre  Sécuriser une zone	13 heures dont 3 heures 30 de mise en pratique
Secourir Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger Notions de secourisme "tactique" Alerter les secours	
Module gestion des conflits Gestion des risques et des situations conflictuelles Etre capable d'analyser les comportements conflictuels. Etre capable de résoudre un conflit. Etre capable de gérer une situation conflictuelle  Gestion des risques de situations conflictuelles dégradées Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes	16 heures dont 11 heures de mise en pratique
Module professionnel Surveillance et gardiennage Appliquer les techniques d'information et de communication Savoir transmettre les consignes et les informations Préparer la mise en œuvre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS) Savoir contrôler les accès Connaître les éléments d'un poste de contrôle de sécurité Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes Application de l'article 73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS)	52 heures dont 25 heures de mise en situation pratique
Evénementiel  Maîtriser du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation Identifier les acteurs d'un événement  Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements  Effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité	14 heures dont 4 heures de mise en situation pratique
Télésurveillance et vidéo protection  Systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance	7 heures, dont 4 heures de mise en situation pratique

N° de déclaration d'activité : 93131892913

MOYENS PÉDAGOGIQUES	Livret de cours, dispositifs de détection intrusion et incendie, aire de feux, matériels de secourisme, matériels de sécurité (P.T.I, Contrôleur de ronde, Radios, Documentations de sécurité, etc)
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	Belhassen BEN SEGHAIER
NOMBRE DE PARTICIPANTS	Minimum : 4 Maximum : 12
DURÉE	175 heures sur 25 jours de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. Examen : 7h soit 182h sur 26 jours.
LIEU DE LA FORMATION	Dans nos locaux :  142 Boulevard ABBADIE 1 <sup>er</sup> Etage 13730 Saint-Victoret
DELAIS D'ACCES  DATES DE SESSIONS	Délai d'accès sous réserve de validation des prérequis  1 session organisée tous les 3 mois.
EVALUATION SANCTION	Examen de contrôle des connaissances par boîtiers QCU  Mise en situation pratique : résolution d'incident, tenue d'un poste de surveillance, Ronde de sécurité, main courante, rapport  Diplôme : TFP APS – ADEF  Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.)  Attestation de stage « Equipier de Première Intervention »  Attestation de formation « Code de Déontologie »  Attestation de formation « Inspections visuelles et palpations de sécurité »

 APS-AV-01 Programme TFP APS
 MàJ 12/12/2022
 Page 4 sur 4